

DECLARATION DES PERFORMANCES

N° CPR-DoP-FR-028

1-Code d'identification unique du produit type : MW - EN13162-T3-DS(70,90)-WS

2- Identification du produit de construction conformément à l'article 11, § 4 du règlement n°305/2011 :

ROCKPLUS KRAFT – ROCKMUR KRAFT – ULTRAROCK KRAFT (voir étiquette produit)

3- Usage prévu du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : Isolation thermique des bâtiments (ThIB)

4- Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, § 5 du règlement n°305/2011 :

ROCKWOOL France SAS - 111, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

5- Nom et adresse de contact du mandataire : Non applicable

6- Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'Annexe V du règlement n°305/2011 :

AVCP système 3

7- Cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le LNE (Organisme Notifié n°0071), a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon système 3.

Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

8- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : non applicable

9- Performances déclarées :

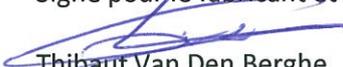
Caractéristiques essentielles		Performances			Spécifications techniques harmonisées
		ROCKPLUS KRAFT	ROCKMUR KRAFT	ULTRAROCK KRAFT	
Réaction au feu Caractéristiques des Euroclasses	Réaction au feu	NPD			EN 13162+A1 : 2015
Emission de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Emission de substances dangereuses	(a)			
Coefficient d'absorption acoustique	Absorption acoustique	NPD			
Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Raideur dynamique	NPD			
	Epaisseur, d_L	NPD			
	Compressibilité	NPD			
	Résistance à l'écoulement de l'air	NPD			
Indice d'isolement aux bruits aériens directs	Résistance à l'écoulement de l'air	NPD			
Combustion avec incandescence continue	Combustion avec incandescence continue	(b)			
Résistance thermique	Résistance thermique ($m^2.K/W$) par ép (*)	1,20 ép 40 mm à 6,05 ép 200 mm	0,50 ép 20 mm à 6,75 ép 250 mm	0,55 ép 20 mm à 4,25 ép 150 mm	
	Conductivité thermique $W/(m.K)$	0,033	0,037	0,035	
	Epaisseur	T3			
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau à court terme	WS			
	Absorption d'eau à long terme	NPD			
Perméabilité à la vapeur d'eau	Transmission de la vapeur d'eau	NPD			
Résistance à la compression	Contrainte en compression ou résistance à la compression	NPD			
	Charge ponctuelle	NPD			
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Caractéristiques de durabilité	(c)			
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Résistance thermique et conductivité thermique	(d)			
	Caractéristiques de durabilité	(e) DS(70,90)			
Résistance à la traction/flexion	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (f)	NPD			
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation	Fluage en compression	NPD			

- (*) Voir étiquette résistance déclarée/épaisseur
- (a) Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximums autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours de développement.
 - (b) Des méthodes d'essai européennes sont en cours de développement.
 - (c) Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits en laine minérale. La tenue au feu de la laine minérale ne se dégrade pas avec le temps. La classification Euroclasses du produit est liée à la teneur en matières organiques qui ne peut pas augmenter avec le temps.
 - (d) La conductivité thermique des produits en laine minérale ne change pas avec le temps. L'expérience a montré que la structure fibreuse est stable et que les vides sont occupés par de l'air atmosphérique.
 - (e) Pour la stabilité dimensionnelle de l'épaisseur uniquement.
 - (f) Cette caractéristique concerne également la manipulation et l'installation.

10- Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :


Thibaut Van Den Berghe
RW-LAT Marketing and Development Director

A Paris, le 1er Avril 2016

ROCKWOOL FRANCE S.A.S.
111 RUE DU CHATEAU DES RENTIERS
75013 PARIS